

**Termes de référence pour l'évaluation finale
Projet 3M (Mes Droits, Ma Santé, Mon Avenir)**

I- Introduction et contexte de l'évaluation

Le projet **3M (Mes Droits, Ma Santé, Mon Avenir)** est un projet de vingt-trois mois (mai 2021 – mars 2023), financé par le Fonds de Solidarité pour les Projets Innovants (FSPi) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français. Le projet vise à contribuer à la réduction des inégalités entre les sexes par l'autonomisation des jeunes et le renforcement technique des OSC féministes locales en vue de la transformation des normes de genre en faveur des droits sexuels des adolescents et des jeunes, en particulier des filles, sur les sites du projet, mais aussi et de manière générale dans les pays bénéficiaires qui sont le **Burkina Faso**, le **Tchad** et le **Niger**. Le projet est mis en œuvre par trois associations membres (AMs) de la Fédération Internationale de la Planification Familiale (IPPF) dans les 3 pays cités précédemment : Association Nigérienne pour le Bien Être Familial (ANBEF), Association Burkinabè pour le Bien Être Familial (ABBEF), et l'Association Tchadienne pour le Bien Être Familial (ASTBEF).

Dans sa mise en œuvre, le projet se concentre sur 4 composantes :

1. **Composante 1** : Améliorer l'environnement favorable à la promotion de l'égalité des genres et aux programmes innovants d'éducation complète à la sexualité (ECS) de qualité
2. **Composante 2** : Améliorer l'accès de 105 000 adolescentes et jeunes scolarisés et non scolarisés de 10 à 24 ans aux programmes d'ECS de qualité, transformatifs des normes des genres
3. **Composante 3** : Renforcer les capacités des associations membres de l'IPPF et la collaboration Sud-Sud pour la mise en œuvre des programmes d'ECS et de promotion des genres
4. **Composante 4** : Renforcer la coordination, la gestion et l'évaluation des programmes d'ECS et de promotion des genres

En termes de résultats attendus, le projet comporte les éléments suivants par composante :

- 1.1 : 10 sites et communautés engagés dans les initiatives de promotion des programmes d'ECS et d'égalités de genre.
- 2.1 : Au moins 60 000 adolescents et jeunes Burkinabés dont 2/3 des filles ont l'accès aux programmes d'ECS.
- 2.2 : 24000 jeunes Tchadiens ont l'accès aux programmes d'ECS

2.3 : 21000 jeunes Nigérien scolarisés et non scolarisés de 10 à 24 ans ont accès aux programmes d'ECS de qualité, transformatifs des normes des genres

3.1 : Les capacités des 3 association membres de l'IPPF et la collaboration sud-sud sont renforcées pour mieux conduire le programme.

4.1 : La coordination du programme y compris les COPIL et les missions de suivi sont tenues et organisées pour permettre d'ajuster proactivement les activités au besoin.

4.2 : L'évaluation finale permettant de dégager les leçons apprises est conduite.

Dans le cycle du projet, la présente évaluation est prévue se tenir avant le terme du projet tel décrite dans la composante 4 et selon le résultat attendu 4.2.

L'organisation de l'évaluation est pilotée par IPPF Bureau Afrique et de l'Association Togolaise pour le Bien Être Familial (ATBEF).

L'évaluation est indépendante et pour ce faire, IPPF et ATBEF se feront représentées par des évaluateurs externes qui organiseront leur travail en fonction des objectifs et étendue de l'évaluation.

II- Etendue de l'évaluation

Généralement, l'évaluation finale permettra de situer les domaines suivants :

1. Analyser l'exécution du programme pour **apprécier la pertinence, l'efficacité et l'efficience** de l'utilisation des ressources en référence aux résultats attendus de la mise en œuvre du projet dans tous les pays et sites de mise en œuvre
2. Apprécier **la participation des jeunes** à la mise en œuvre du projet, notamment les jeunes du Mouvement Action des Jeunes (MAJ) des 3 AMs
3. Apprécier **l'implication des ONG féministes et autres institutions** partenaires dans la mise en œuvre du projet
4. Apprécier **la contribution de l'initiative « Appui par les pairs »** pour atteindre les résultats attendus en termes d'appui-conseil, suivi-supervision, assistance technique, mobilisation de partenariat
5. Dégager **les leçons pour une extension ou une duplication de la démarche et des actions du projet** dans les mêmes régions d'interventions et/ou dans d'autres régions.

Il s'agit de voir :

- Comment la stratégie et la démarche du projet ont été mises en œuvre ?
- Si les produits attendus ont été réalisés et les résultats atteints, et comment ils l'ont été, en référence aux indicateurs prévus dans le document du projet ?
- Quelles ont été les contraintes opérationnelles, institutionnelles, techniques ou autres auxquelles le projet a eu à faire face ?
- Quelles ont été les opportunités et défis pour le projet ?

- Quelles sont les leçons (positives et négatives) qui peuvent être tirées du processus de mise en œuvre et de suivi, ainsi que de l'implication des partenaires et bénéficiaires et la synergie avec les autres projets, soit financés par la France soit par d'autres bailleurs ?
- Quelles actions sont nécessaires pour assurer l'extension du projet ou sa duplication ?
- Comment partager et vulgariser les résultats et l'expérience ?

Cette évaluation devra s'intéresser à l'ensemble des acteurs et bénéficiaires du projet dans les zones couvertes depuis le début de la mise en œuvre c'est-à-dire de mai 2021 à mars 2023.

III- Thèmes de l'évaluation

Afin d'atteindre les objectifs de cette évaluation, il est retenu que l'exercice puisse couvrir les volets suivants :

1. Analyse de la pertinence des résultats par rapport aux priorités nationales :

- Résultats et composantes du projet par rapports aux objectifs nationaux en matière de l'éducation complète à la sexualité en milieu scolaire et en référence aux besoins des populations bénéficiaires, déterminer la pertinence de l'effet recherché et son degré d'atteinte par l'action du projet.
- Modalités d'interventions du projet, sélection et rôles des structures impliquées (ONG, OSC et associations partenaires) y compris les jeunes du MAJ (Mouvement Action des Jeunes) et l'effet sur les capacités de mise en œuvre des AM en matière d'organisation et d'exécution
- Mécanismes/système de suivi et de supervision, collecte/diffusion des informations, réunion de coordination et de revue.

2. Analyse des performances dans la mise en œuvre du projet : qualité et fiabilité des résultats de chaque composante et comparaison avec les prévisions/programmation, fiabilité des activités réalisées et points rationnels des activités et résultats réalisés mais non prévus. Pour ce faire, apprécier les résultats et impacts :

- Sur le plan des activités/actions réalisés en rapport avec les résultats attendus ;
- En termes de renforcement de capacités des acteurs et bénéficiaires surtout des jeunes du MAJ ;
- En termes de pérennisation des acquis pour chaque composante et globalement ;
- En référence aux contraintes rencontrées et actions prises pour les lever ;
- Sur le plan des partenariats dans la mise en œuvre, structures impliquées, et niveau de participation.

3. Analyse de l'efficience dans l'utilisation des ressources pour les différents résultats atteints : il s'agit de savoir si les ressources ont été utilisées de manière efficiente par rapport aux résultats obtenus ou si de meilleurs résultats pouvaient être atteints dans le même contexte.

4. Identification des forces et faiblesses par rapport aux opportunités et risques du projet : apprécier les éléments qui ont pu pénaliser la capacité du projet à atteindre tous ses objectifs, identifier et analyser les facteurs déterminants qui ont influencés positivement les résultats du projet.
5. Détermination des leçons apprises de la mise en œuvre et des résultats : notamment d'apprécier comment, dans ses domaines d'intervention, le projet a pris en compte ou contribué à la valorisation de la responsabilité des adolescents, au renforcement institutionnel et technique pour le développement des AMs et organisations partenaires.
6. Recommandations spécifiques en vue de la duplication/extension et/ou pérennisation du projet et les actions/moyens nécessaires à cet effet et en prenant en compte les :
 - Évolutions du contexte et les meilleures approches pour les gérer,
 - Partenariats possibles (institutions et autre)
 - Conclusions et leçons tirées de l'analyse des résultats.

IV- Méthodologie et tâches de la mission d'évaluation.

La méthodologie à suivre est essentiellement celle du « système avancé des évaluations ». A cet effet, l'évaluateur devra entreprendre, entre autres, les tâches suivantes :

- Consultation et revue de la documentation du projet (auprès des quatre associations membres) y compris les documents et outils du projet, les rapports narratifs et financiers, les notes, les PV de réunions ...
- Préparation d'un guide d'entretien ouvert pour conduire et analyser/appréhender les différentes questions.
- Rencontres avec les bénéficiaires et les acteurs au niveau local et central : responsables du projet, gouvernement (Ministères impliqués), consultants, structures locales, élus locaux et autorités locales et autres partenaires du projet.
- Visite du terrain et rencontre avec les écoles/élèves et ONG ou associations impliquées (Un site de projet par pays).
- Evaluation des objectifs et résultats atteints et détermination de leur lien avec les objectifs prévus/atteints.
- Elaboration du rapport d'évaluation ainsi que de la fiche de synthèse de l'évaluation suivant les directives/critères retenus.

V- Livrables attendus :

Les livrables attendus sont :

- Une note de cadrage de l'évaluation en début d'évaluation.
- Un rapport d'analyse provisoire.
- Un rapport final d'évaluation.
- Une fiche de synthèse.

Le rapport final de l'évaluation doit comprendre au moins les éléments suivants :

- Une introduction ;
- Une description de la méthodologie de l'évaluation ;
- Une analyse de la situation en référence aux résultats, aux produits escomptés et à la stratégie de partenariat ;
- Les observations clés (y compris les acquis et les meilleures pratiques) ;
- Les conclusions et recommandations, notamment pour améliorer l'efficacité du projet au niveau de la mise en œuvre et du cadre institutionnel, en vue de la pérennisation de l'approche, ainsi que les principaux axes de propositions pour l'extension ou la duplication du projet et les moyens nécessaires ;
- Des annexes comprenant : les termes de référence détaillés de l'évaluation, y compris les missions sur site, la liste et les références des personnes rencontrées, les rapports des visites de terrain effectuées, les références des documents utilisés, etc.

Le premier draft du rapport doit être remis à l'IPPF par messagerie électronique qui transmettra à ses partenaires de mise en œuvre.

Le rapport final avec l'ensemble des parties indiquées doit être envoyé à l'IPPF en format électronique et imprimable.

En phase avec le rapport final de l'évaluation, le consultant produira une fiche de synthèse de l'évaluation suivant la matrice de projets FSPI et PISCCA ci-joint. Cette fiche de synthèse sera soumise avec le Rapport final.

Les périodes de remise de ces livrables sont indiqués dans le tableau de calendrier dans la section VII « Durée et organisation de la mission » de ce Termes de référence.

A noter que l'évaluateur aura la charge d'assurer la facilitation de la session et la présentation du rapport de l'évaluation avec les recommandations et leçons apprises lors de l'atelier de partage des résultats et expérience du projet et aussi lors de la session de la présentation du résumé de l'évaluation pendant la réunion de clôture du projet.

VI- Personne à charge de l'évaluation :

Le Consultant peut être une personne physique (consultant individuel) ou morale (cabinet d'évaluation) ou encore un groupe de consultants indépendants.

Profil/compétences :

- Une expertise en droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) avec une bonne connaissance des questions de l'éducation sexuelle en milieu scolaire et extrascolaire.

- Une expertise en pédagogie avec une expérience professionnelle dans l'évaluation d'au moins 8 ans et une pratique de terrain dans le domaine de l'éducation sexuelle chez les adolescents.
- Une expertise en gestion axés sur les résultats avec une expérience avérée dans la réalisation des évaluations et la rédaction de rapports d'évaluation
- Une excellente connaissance du français (langue de rédaction du rapport) et une bonne connaissance de l'anglais.
- Il serait souhaitable d'avoir des représentations/collaborateurs basés dans les pays de mise en œuvre du projet pour faciliter le processus d'évaluation de façon plus efficiente.

Dans le cas des cabinets, le Consultant principal est le chef de mission et, à ce titre, coordonne le travail de l'équipe d'évaluation et est responsable du rapport.

VII- Durée et organisation de la mission :

L'évaluation est indépendante et les évaluateurs organisent leur travail en fonction des objectifs de l'évaluation. Toutefois pour entreprendre leur travail, il serait nécessaire d'avoir un appui de la coordination du projet au niveau de l'IPPF et de l'ATBEF.

Ainsi le coordinateur du projet 3M au niveau de l'IPPF, avec le responsable du projet 3M et le responsable de suivi et d'évaluation du projet auprès de l'ATBEF, seront les points de contacts en termes d'organisation des activités et des grandes lignes à poursuivre.

Le consultant devra être en contact permanent avec l'Equipe de Coordination du projet 3M au niveau de l'IPPF et ATBEF qui assurera la facilitation et le suivi de tout le processus.

L'Equipe de Coordination du projet 3M apportera un appui spécifique, notamment pour organiser les prises de contacts avec les AMs pour les visites de terrain et les réunions avec les acteurs clés. En somme, l'IPPF et l'ATBEF aideront à la revue et la finalisation du plan de travail de la mission.

Il est attendu que le rapport final de l'évaluation soit disponible au plus tard le **28 février 2023**

A titre indicatif, la durée et le calendrier suivant sont proposés :

Activités	Durée (jours)	Responsables
Réunion préparatoire et proposition de plan de travail avec la méthodologie et la responsabilité des membres de l'équipe. A présenter sous forme de note de cadrage et à soumettre à l'IPPF et ses partenaires au début de l'évaluation.	1	Consultant et l'Equipe de Coordination du projet 3M
Revue documentaire. Développement et présentation des Guides d'entretien et autres outils.	1	Consultant
Réunion de planification des visites de terrain qui vont se dérouler parallèlement dans les différents pays de mise en œuvre.	1	Consultant, partenaires du projet dans les pays et appui de l'Equipe de Coordination du projet 3M

Collectes des données de terrain avec des agents de collectes et avec la facilitation de la Coordination du projet et les partenaires au niveau pays.	9	Consultant et appui de l'Equipe de Coordination du projet 3M
Traitement/Analyse des informations recueillies. Rapport d'analyse provisoire à soumettre à l'IPPF et aux partenaires avant la rédaction du rapport.	2	Consultant
Formulation des conclusions et recommandations.	1	
Rédaction du rapport, et soumission du premier draft à l'IPPF et aux partenaires.	2	
Débriefing pour la validation du 1 ^{er} draft de l'évaluation avec l'Equipe de Coordination du projet 3M.	1	Consultant et appui de l'Equipe de Coordination du projet 3M
Finalisation du rapport.	1	Consultant principal
Atelier de dissémination régionale des résultats de l'évaluation. Une session de présentation du résumé lors de la réunion de clôture du projet.	1	L'Equipe de Coordination du Projet 3M et Consultant
TOTAL	20	

VIII- Procédure de candidature

Les candidats sont tenus de soumettre les éléments suivants :

- (a) Une proposition technique : lettre d'intérêt, indiquant les raisons pour lesquelles vous considérez que vous/votre entreprise convient pour la mission.
- (b) Le profil de la société ou de l'entreprise sur le traitement d'une mission similaire.
- (c) Le CV personnel pour chaque consultant, mettant en évidence les qualifications et l'expérience.
- (d) Une proposition financière indiquant les honoraires du consultant et une ventilation des dépenses (prix unitaire et autres dépenses éventuelles) liées à la mission.
- (e) La proposition technique et financière ne doit pas dépasser dix pages.
- (f) La soumission doit être envoyée avant le **27 janvier 2023 à minuit (heure de l'Afrique de l'Est)** à l'adresse suivante : 3MProject@ippf.org